

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RSE LE COMMERCE DU BOIS

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE
SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS



l'association garante d'une ressource durable



l'association garante d'une ressource durable

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Commerce du Bois (LCB) est une association professionnelle loi 1901, représentative des **entreprises françaises du commerce national et international des produits bois et dérivés**, à destination des marchés de la construction et de la rénovation. LCB fédère les importateurs, les fabricants de lames de terrasses et de bardages, les agents commerciaux, les négociants spécialisés bois (réunis sous le label Expert Relais Bois) ou encore des partenaires, fournisseurs industriels ou de services, désireux de tisser des liens de confiance avec nos membres. L'association est animée par un double objectif : **faire entendre la voix des membres dans la filière**, auprès des pouvoirs publics, du marché et plus généralement de la société civile ; **fédérer ses membres autour d'un projet commun d'uniformisation des bonnes pratiques** en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

QUELS ENGAGEMENTS RSE ?

Les engagements RSE s'articulent autour de trois axes - les approvisionnements, la vente et la conduite des opérations - et se déclinent en deux niveaux d'implication :

- Les engagements essentiels, qui agrègent les exigences réglementaires et des pratiques responsables considérées comme indispensables au commerce durable du bois
- Les engagements différenciants, qui marquent le supplément d'attention porté par les membres de LCB aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale. En termes concrets, ils se traduisent par la démarche de progrès dans laquelle s'inscrivent les membres de LCB.

Des engagements ambitieux et collectifs qui permettent de faire progresser les pratiques et qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.



POURQUOI LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RSE ?

Le contexte de crises climatique et géopolitiques et la sensibilité croissante des consommateurs aux enjeux environnementaux et sociétaux impose une **mobilisation des acteurs économiques** en ce qui concerne la **durabilité de leurs approvisionnements** et des **modes de production**.

Précurseur, dès 2006, de l'engagement environnemental de ses membres, LCB dote désormais la profession du Commerce du bois d'une **Charte des engagements RSE**. Cette dernière constitue une véritable **politique commune** et inscrit ses membres dans une démarche d'**amélioration continue** de leurs pratiques. Les engagements de la Charte répondent aux évolutions réglementaires, tant nationales qu'européennes et intègrent un **suivi** ainsi qu'un **pilotage précis** de la réduction des impacts environnementaux et sociétaux des activités (émissions de gaz à effet de serre, dégradation de la biodiversité, etc.).

A travers cette Charte, LCB se porte garant de la durabilité des approvisionnements et des pratiques de ses membres.

- La Charte **unit et engage** l'ensemble des membres de LCB, dans leur **intégralité** et dans leur diversité, sur la base de **valeurs communes**. Elle définit un socle de pratiques de responsabilité en dessous duquel aucune entreprise ne peut se positionner.
- Les engagements qu'elle contient couvrent l'**ensemble des familles de produits en bois** depuis les grumes jusqu'aux bois d'ingénierie en passant par les sciages, les panneaux ou encore les bardages et lames de terrasses.
- Elle a été élaborée à partir des apports des différentes entreprises membres de LCB et en prenant en compte les attentes et propositions des **parties prenantes externes** (ONG, partenaires institutionnels et commerciaux, etc.).

La Charte RSE du Commerce du bois s'appuie sur des engagements ambitieux en ligne avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies.



La Charte met particulièrement l'accent sur les objectifs **8, 11, 12, 13** et **15** et intègre également des cibles relatives aux ODD **4, 7, 9** et **17**.

Chaque signataire de la Charte RSE a évidemment la possibilité d'intégrer d'autres ODD et cibles associées. Ces derniers seront partagés et valorisés dans le cadre de mises à jour régulières de la Charte et notamment de son centre de ressources.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PILIER 1 : APPROVISIONNEMENTS DURABLES



Les engagements essentiels

Les **metteurs en marché de l'UE** attestent de leur **conformité au RBUE (Règlement Bois de l'UE)** en mettant en œuvre le **système de diligence raisonnée proposé par LCB** ou équivalent aussi robuste.

Les **commerçants** garantissent que leurs fournisseurs – metteurs en marché de l'UE – mettent en œuvre un système de diligence raisonnée.

Les **metteurs en marché de l'UE** attestent de leur volonté de rendre leurs **chaînes d'approvisionnement** transparentes en participant au **projet européen « Thémis » de suivi des approvisionnements responsables**.

Les engagements différenciants

Les membres de LCB augmentent d'année en année les achats de produits bois et dérivés du bois ayant reçu une **certification de gestion durable ou a minima une certification de tierce partie**. Dans tous les cas, la certification doit être reconnue par LCB.

Les membres de LCB sont détenteurs d'une **certification « Chain of Custody » d'un organisme d'audit reconnu par LCB**.

Les membres de LCB contribuent à des initiatives de **protection ou de restauration des écosystèmes forestiers**.

PILIER 3 : CONDUITE DES OPÉRATIONS



Au-delà de la considération attentive des conditions de durabilité de la ressource bois qui est au cœur de leur activité, LCB s'engage à accompagner ses membres à réduire les impacts environnementaux, carbone et sociétaux de leurs activités.

Les engagements différenciants

Mise en œuvre d'une stratégie RSE propre à l'entreprise, bénéficiant éventuellement d'une labellisation spécifique (ISO 26.000).

En s'appuyant sur les outils simplifiés et facilement accessibles, les membres LCB **mesurent l'empreinte carbone de leurs activités**.

Les membres formulent des **objectifs chiffrés et bornés dans le temps** en matière de réduction de l'impact carbone.

Les membres adoptent des mesures concrètes pour **réduire l'impact des transports** amont et aval des produits bois traités et/ou commercialisés.

Les membres explicitent les actions mises en œuvre en matière de **solidarité** et/ou de soutien aux initiatives de **l'économie sociale et solidaire**.

Les membres explicitent les actions mises en œuvre en soutien aux initiatives de **l'économie circulaire**. **L'optimisation de la matière première** constituera également un axe fort dans les processus de fabrication des produits en bois ainsi que la **prévention des déchets** issus de ces produits en fin de vie.

Les membres mettront l'accent sur la **diversification**, la **modernisation** et l'**innovation**.

PILIER 2 : VENTE RESPONSABLE



Les engagements essentiels

Dans tous leurs points de vente les membres affichent **les trois principales caractéristiques des produits** (nom courant de l'essence pour les bois bruts, et nom commercial technique pour les autres produits ; pays d'origine, certification éventuelle).

Ils proposent aux clients une **fiche technique**. Pour les panneaux, l'information à communiquer concerne le site de fabrication et les caractéristiques techniques du produit.

Les membres **sensibilisent leurs parties prenantes internes et externes** (employés, clients, consommateurs) aux enjeux de la durabilité de la ressource bois et aux intérêts de la certification volontaire des produits bois et dérivés.

Les engagements différenciants

Les membres mettent en œuvre un **plan de formation de leur force de vente sur les nombreux avantages de l'éco-matériau bois** dans la construction et la rénovation et ce, afin d'améliorer la performance énergétique et le confort des bâtiments, tout en diminuant leur impact carbone. Ils peuvent en particulier se tourner vers l'Académie LCB.

Les membres **informent leurs clients sur le caractère recyclable des produits bois** et les dispositifs de récupération des produits bois en vue de leur recyclage.

COMMENT SONT MESURÉS ET VALORISÉS LES ENGAGEMENTS ?

Pour les membres, premiers metteurs en marché, un **audit tierce partie est obligatoire** au cours de la première année d'adhésion. Cet audit permettra de mesurer le **respect** et la **solidité** des engagements RSE de l'entreprise. Un audit de suivi biennal sera ensuite requis.

La performance RSE des signataires sera accompagnée d'un logo distinctif intégrant un score allant de A à E.



POURQUOI ADHÉRER ?

- **Répondre aux attentes sociétales**, dans un monde confronté à des crises menaçant les ressources naturelles,
- **S'engager** autour d'un cadre et de valeurs communes : la Charte des engagements RSE, comme ADN de LCB et de ses membres,
- **Promouvoir une filière bois durable** où les acteurs s'entraident et collaborent afin de consolider l'ensemble du secteur : la Charte RSE du Commerce du bois, un outil au service d'un secteur uni et vecteur d'une dynamique d'entraînement positive,
- **Valoriser son image** et la réputation de son entreprise : les membres les plus engagés sont mis en valeur dans la communication de LCB. Le sérieux de chaque entreprise membre est renforcé par LCB qui reste garant de l'implication sincère de ses membres,
- **Prolonger la politique RSE** de son entreprise,
- **Combattre les idées reçues** liées aux produits bois à travers la pédagogie, en s'appuyant notamment sur les formations proposées par l'Académie LCB,
- **S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue** au service de la protection des forêts, de leur biodiversité et des communautés humaines qui y vivent et qui en vivent,
- **Anticiper les évolutions réglementaires** et l'ensemble des enjeux de filière présents et à venir,
- **Bénéficier d'un accompagnement** dans les démarches RSE et la mise en place des pratiques responsables de son entreprise,
- **Renforcer un marché français** des produits bois exemplaire.

La signature de la Charte d'engagements RSE du Commerce du bois est un argument différenciant pour les clients, elle assure ces derniers de la transparence et de la durabilité des produits achetés.

S'investir dans les trois engagements phares - mesurés et mesurables - de la Charte :



Les approvisionnements durables : réduire les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du processus d'achat,



La vente responsable : fondée sur une communication transparente permettant aux consommateurs de se procurer des produits aux caractéristiques explicitées et aux origines connues,



La conduite des opérations maîtrisées : à travers une politique RSE, en invitant les membres à participer à des initiatives de mesure et de réduction de leur impact carbone, d'économie circulaire ou d'insertion sociale.

QUELLES GARANTIES POUR VOS CLIENTS ?

- D'acheter des produits issus de **chaînes d'approvisionnement responsables**,
- **De soutenir des démarches de protection des forêts**, de leur biodiversité et des communautés humaines qui en vivent, et plus largement, une démarche au service de l'ensemble des **préoccupations sociales et environnementales découlant des activités commerciales des entreprises membres de LCB**,
- De s'assurer de la **crédibilité des engagements RSE** avec la mise en place d'objectifs **chiffrés et bornés dans le temps** avec une notation allant de A+ à E et la possibilité d'audits réalisés par une tierce partie indépendante,
- De disposer d'une Charte d'engagements RSE **conçue en concertation avec les parties prenantes externes** (ONG, institutions, etc.),
- **De bénéficier de l'expertise** de personnels formés.

COMMENT ADHÉRER À LA CHARTE RSE ET METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS ?

ADHÉSION

Lettre d'engagements

Signature

1

La société formalise son adhésion en signant la lettre d'engagement à la Charte RSE et en la retournant à l'adresse suivante : secretariat@lecommercedubois.fr

Référencement sur le site LCB des seuls membres signataires de la Charte RSE.

MISE EN ŒUVRE

Boîte à outils

2

La société met en œuvre les engagements en s'appuyant sur la boîte à outils RSE. Cette dernière comporte différents documents dont la Charte et ses annexes, des témoignages et fiches pratiques, la liste des organismes d'audits ou encore l'outil de notation au format Excel.

AUDIT

Évaluation

Dans les un an

3

AMÉLIORATION CONTINUE

Nouvel audit tous les 2 ans

La société prend rendez-vous avec l'auditeur. Elle informe LCB de la date retenue et lui transmet le rapport d'audit.

L'évaluation est obligatoire pour tous les metteurs en marché. Les membres non-metteurs en marché peuvent également se faire auditer.

COMMUNICATION

Attestation

Validité 2 ans

4

LCB délivre une attestation de conformité à sa Charte RSE avec le score obtenu par la société (A à E)

Mise en avant dans la communication LCB des membres audités « conformes ». L'entreprise peut utiliser le score obtenu dans sa communication (marquage produits, plaquettes commerciales, site internet, réponse aux appels d'offres, etc.).